

Dossiers de rentrée 2020/2021

Formulaires à remplir et renvoyer

– Pour le 23 septembre : ⇒ [Dossier d'adhésion UGSEL Nord Cambrai 2020/2021](#)

⇒ [Dossier de renseignements de l'Association Sportive 2020/2021](#)

ATTENTION LES 2 DOSSIERS SONT A RENSEIGNER ET ENVOYER

– Pour le 23 septembre : ⇒ [Dossier d'adhésion Hors Diocèse UGSEL Nord Cambrai 2020/2021](#)

⇒ [Dossier de renseignements de l'Association Sportive 2020/2021](#)

ATTENTION LES 2 DOSSIERS CI-DESSUS SONT A RENSEIGNER ET ENVOYER

– Pour le 16 septembre : ⇒ [Demande de dossards et de médailles cross-country établissement](#)

– Pour le 23 septembre : ⇒ [Renseignements participation compétitions sports individuels](#)

– Dès ouverture du serveur et pour le 30 septembre : ⇒ Engagements **impératifs** sports collectifs

Tutoriels d'aide à l'utilisation des logiciels Enseignement Catholique et UGSEL



[Exportation GABRIEL](#)



[Manuel d'utilisation UGSELNET chef d'établissement](#)



[Guide d'utilisation UGSELNET professeur d'E.P.S](#)



[FAQ 1 UGSELNET](#) [FAQ 2 UGSELNET](#); [FAQ USPORT](#)

Mettre en conformité les statuts de son association



[Statuts types UGSEL](#)



[Formulaire de déclaration de modification des statuts](#)



[Statuts UGSEL Nord Cambrai](#)

Les catégories d'âge

Pour l'année scolaire 2020/2021 les catégories d'âge sont les suivantes :

- Junior, garçon et fille : **2001/2002/2003**
 - Cadet, garçon et fille : **2004/2005**
 - Minime, garçon et fille : **2006/2007**
 - Benjamin, garçon et fille : **2008/2009**
 - Poussin, garçon et fille (participe en benjamin(e)) : **2010/2011**
-

Le carnet de bord de l'Association Sportive



[carnet de bord association](#)



[Fiche individuelle enseignant](#)

Attestation 2020/2021 Assurance UGSEL responsabilité civile , individuelle accident et assistance ,R.G.P.D.

- [Attestation UGSEL responsabilité civile 2020/2021 et individuelle accident](#)

Suite à la renégociation avec la Mutuelle Saint Christophe de notre contrat d'assurance responsabilité civile, individuelle accident et assistance, applicable à partir du 1er octobre 2018, nous tenons à vous informer des principaux éléments suivants.

Le code du sport fait obligation aux associations sportives de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et des pratiquants. Il dispose en outre qu'elles sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt à souscrire des garanties couvrant leurs dommages corporels, dans le cadre d'une garantie communément appelé « individuelle accident ».

1°) Par cet avenant, l'Ugse nationale prend en charge la totalité du coût de la garantie de base responsabilité civile, individuelle accident et assistance pour tous les adhérents et licenciés de la fédération.

Ainsi, pendant leur participation aux activités garanties par le présent contrat et organisées par l'Ugse

sont assurés :

- Les élèves adhérents
- Les licenciés UGSEL
- Les préposés non-salariés et bénévoles
- Les dirigeants

2°) Afin de se mettre en conformité avec l'obligation d'information, chaque association sportive est tenue chaque année de distribuer [la notice d'information](#) et de faire remplir et signer aux parents ou représentants légaux des élèves licenciés inscrits dans celle-ci le [bulletin d'adhésion](#)

3°) Dans celui-ci, les parents ou représentants légaux devront :

- soit adhérer à la garantie collective de base Individuelle accident incluse dans le prix de la cotisation,
- soit ne pas adhérer,

- soit souscrire une garantie complémentaire individuelle Accident plus.

Dans tous les cas, ils reconnaissent avoir été informés.

Légalement, le bulletin d'adhésion dûment rempli et signé fait preuve de cette information et de cette proposition.

- **R.G.P.D**